

NOUVEAU



assur-travel

VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA TÉLÉCONSULTATION À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2019 !



médicindirect
à vos côtés, où que vous soyez

Une question de santé ? Consultez un médecin généraliste ou spécialiste par écrit, par téléphone ou par vidéo 24h/24 et 7/7.

La téléconsultation médicale Médicindirect est 100% prise en charge par votre assureur.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour bénéficier de la téléconsultation médicale Médicindirect :

1



Rendez-vous sur le site www.medicindirect.fr ou sur l'application gratuite Médicindirect (disponible sur iOS et Android).

2



Remplissez le formulaire d'inscription et renseignez votre numéro d'adhérent GAPI. Votre inscription sera automatiquement reconnue et gratuite.

3

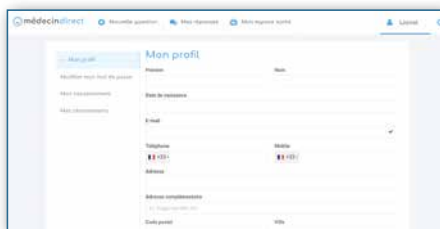


Connectez-vous avec votre adresse e-mail (votre identifiant) et le mot de passe que vous avez choisi lors de votre inscription.

4

Renseignez le code de validation, (à ne pas confondre avec votre mot de passe) qui vous sera demandé à chaque connexion, pour assurer une sécurité totale de vos données personnelles. Vous pouvez choisir de le recevoir par email ou sms.

5



Une fois votre compte créé, validez votre identité. Cette étape est obligatoire si vous souhaitez pouvoir recevoir une ordonnance.

6



Cliquez sur « nouvelle consultation » pour être mis en relation avec un médecin.

Un service disponible :



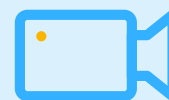
24/7



Par écrit



Par téléphone



Par vidéo